

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE PARIS DESCARTES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2018 portant attribution de fonctions à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 213-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2012-062 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1016 ;

Vu la décision Inserm n° 2014-307 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1016 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision prise par le CNRS ;

Décident :

Article 1 : Il est mis fin, pour convenances personnelles, aux fonctions de Directeur de l'Unité 1016 de Monsieur COURAUD Pierre Olivier.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE PARIS DESCARTES